

Service Gestion des Volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant engagement en qualité de
sapeur-pompier volontaire

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la sécurité intérieure notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,
VU la candidature de monsieur JESON MALARD en date du
29/08/2018,
VU l'avis du comité de centre de GRAULHET du 05/09/2018,
VU le certificat médical d'aptitude physique et médicale du
10/10/2018,
VU la charte du sapeur-pompier volontaire signée par l'intéressé le
02/09/2018,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du TARN,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Monsieur JESON MALARD né le 04/04/1997 à GIEN (45), est engagé au corps départemental des sapeurs-pompiers du TARN, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de sapeur 2^{ème} classe, affecté au centre de secours de GRAULHET, pour une période de 5 ans, à compter du 01/01/2019.

Article 2 : Ce premier engagement comprend une période probatoire, permettant l'acquisition de la formation initiale, qui ne peut être inférieure à un an ni supérieure à trois ans.

L'engagement pourra être résilié d'office en cas d'insuffisance dans l'aptitude ou la manière de servir de l'intéressé durant l'accomplissement de la période probatoire.

Article 3 : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du TARN, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du TARN.


Certifié exécutoire compte tenu de la
notification à l'intéressé le

A ALBI, le

14 DEC. 2018



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif de TOULOUSE peut être saisi par courrier (68 rue Raymond IV - BP 7007 - TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>